

**AVIS PUBLIC  
ENTREE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTIONS NUMÉROS 22-267, 22-268, 22-269, 22-270 ET 22-271**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **19 avril 2022**, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-267** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment à vocation résidentielle de 167 logements abordables, comportant une proportion de 15 % de logements subventionnés pour l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, aux 5810-5920, boulevard Laurier Ouest (lot 1 968 108) dans la zone 2024-M-01;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-268** permettant la délivrance d'un certificat d'occupation d'un bâtiment à vocation industrielle pour certaines activités à titre d'usages complémentaires aux usages principaux « Industrie de boissons (209) » et « Vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques (5195) » dans la zone 3009-I-21, pour Station Agro-Biotech située aux 6596-6600, boulevard Choquette (lot 1 967 792);
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-269** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment à vocation résidentielle comprenant 24 logements, répartis sur trois étages, et une aire de stationnement souterraine au 2900, boulevard Laframboise (lot 6 389 876), dans la zone 4038-M-03;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-270** permettant la délivrance d'un permis de construction dans le cadre du projet particulier situé au 2155, avenue Mailhot (lot 6 304 025), dans la zone 4230-H-23, pour l'implantation d'un bâtiment accessoire (gloriette), d'un foyer extérieur et d'une haie de cèdres dans la cour avant secondaire;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-271** permettant la délivrance d'un certificat d'occupation pour autoriser l'usage « Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie (CUBF 518) », faisant partie du groupe d'usages « Commerce VII (Commerce de gros non structurant) », au 680, rue Plante (lot 1 298 802), dans la zone 5144-H-01.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 29 avril 2022, soit à la date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 11 mai 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière